GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
REUNION DU 11 MARS 2009

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 11 mars 2009, a émis deux avis et a pris des arrêtés.

Exonération :

Pour ne pas pénaliser les rouleurs sur mine, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé à cette catégorie professionnelle un délai d' un an pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi du pays relative aux modalités de gestion de la fiscalité des hydrocarbures et plus particulièrement à l'obligation de mise en place de cuves terrestres de stockage.
Jusqu'au 31 décembre 2009, les rouleurs sont à nouveau autorisés à s'approvisionner au détail en carburant taxé vendu en exonération de TAPP (taxe additionnelle sur les produits pétroliers).

Subventions aux communes :

Afin de compenser la perte de ressources issue de la diminution des dotations du FIP fonctionnement au titre de l'année 2009, Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention exceptionnelle aux communes d'un montant global 800 000 000 F CFP, répartie comme suit :

Communes	Montants attribués (en F CFP)
BELEP	5 649 839
BOULOUPARIS	9 168 022
BOURAIL	21 321 543
CANALA	17 233 925
DUMBEA	45 685 368
FARINO	3 091 805
HIENGHENE	19 747 532
HOUAILOU	21 240 236
ILE DES PINS	8 286 426
KAALA-GOMEN	12 556 915
KONE	18 903 422
KOUAOUA	9 082 929
KOUMAC	13 638 476
LA FOA	15 407 366
LIFOU	48 369 892
MARE	33 978 607
MOINDOU	5 666 213
MONT DORE	61 059 841
NOUMEA	221 476 612

OUEGOA	15 379 878
OUVEA	19 553 588
PAITA	36 163 649
POINDIMIE	19 637 911
PONERIHOUEN	14 183 103
POUEBO	10 234 074
POUEMBOUT	10 905 133
POUM	10 424 406
POYA	15 163 780
SARRAMEA	3 179 099
THIO	15 137 048
TOUHO	10 570 836
VOH	17 077 873
YATE	10 884 653

Avis :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au transfert de gestion de la province Sud à la commune de Bourail d'une partie de la route municipale N°21. Cette opération vise à régulariser la situation foncière existante.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au projet de décret fixant la date et les modalités d'organisation d'un recensement général de la population de Nouvelle-Calédonie en 2009. Le recensement se déroulera en juillet et août 2009 et contrairement à celui de 2004 comprendra des questions relatives à l'appartenance à une communauté.

Défiscalisation :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SAS Compagnie Nouvelle Calédonie Tourisme au bénéfice des dispositions des articles Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts pour la rénovation du Château Royal (ancien CLUB MED) et sa transformation en résidence hôtelière 3 étoiles de 112 clefs.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1 100 000 F CFP à l'Association de défense des victimes de l'amiante (ADEVA-NC) pour organiser la venue d'un médecin formateur.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création par madame Marie-Christine Cacot d'une officine de pharmacie à Ouégoa.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconduit les conventions conclues entre certains professionnels de santé et des organismes de protection sociale. Il s'agit des conventions pharmaceutiques, dentaire, des masseurs-kinésithérapeutes, des directeurs de laboratoire et d'analyses médicales, des orthophonistes et orthoptistes et des sages-femmes.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation temporaire à la durée du travail à l'entreprise Manucal dans la carde de son activité de déchargement de navires de commerce.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'abrogation de l'arrêté autorisant la société South Pacific Invest, exploitant l'agence Océanie immobilier à effectuer des transactions immobilières.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé le nouveau modèle de fiche d'état à produire en vue du remboursement des sommes avancées pour l'indemnisation du chômage partiel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'entreprise Colas à conduire des travaux de renforcement de la chaussée sur la RT1 entre les PR 149 et 151 sur la commune de Bourail. La circulation y sera réglementée et la maîtrise d'œuvre sera confiée à Ingenium.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'auto-école Tara Wae et l'auto école Virages pour l'apprentissage anticipé de la conduite.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré deux attestations de capacité professionnelle « transporteur routier de personnes ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré deux autorisations d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré six cartes professionnelles de conducteur et deux autorisations de transport.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rectifié une erreur matérielle aux tarifs du port autonome applicables aux usagers de l'établissement.

- Madame Sandrine De-Rienzo est nommée chef du service administratif et financier à la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).

- Monsieur Jean Laurent est nommé chef du service géologie de la Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) par intérim.